

Procès-verbal

de la 34^e assemblée générale ordinaire

du 16 septembre 2004 à Meiringen-Hasliberg

Présidence

Louis Moix, Président

Remontées Mécaniques Suisses

Procès-verbal

Nicole Hadorn-Brügger

Remontées Mécaniques Suisses, Berne

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Salutations
3. Allocution du Président
4. Oratrice invitée: Madame Elisabeth Zölch-Balmer, conseillère d'Etat et directrice de l'économie publique du canton de Berne
5. Comptes annuels 2003 et rapport de l'office de contrôle
6. Budget 2005 et fixation des contributions annuelles
 - Budget 2005
 - Fixation des contributions annuelles

7. Fonds pour la formation professionnelle. Modification du règlement des contributions
8. Collecte de données à des fins statistiques. Modification des statuts
9. Orateur invité: Monsieur Remo Mordasini, Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)
10. Rapports des commissions :
 - commission des questions juridiques relatives aux descentes pour sports de neige
 - commission pour l'homologation du service des pistes et de sauvetage
11. Elections au sein du Comité :
 - Nouveaux président et vice-président
 - Remplacement de L. Moix / renouvellement du mandat de F. Pellegrini
12. Adieux au Président sortant
13. Election de l'office de contrôle
14. Lieu de session de l'assemblée générale ordinaire 2005
15. Exposé du Directeur de l'association
16. Divers

1. Ouverture de l'assemblée générale

Le Président de Remontées Mécaniques Suisses (RMS), Louis Moix, ouvre l'assemblée générale à 14h30.

2. Salutations

Louis Moix salue les membres et les invités venus en nombre et leur souhaite une cordiale bienvenue. Le Président salue en particulier

Christoph Ammann, président du Conseil communal
Yvonne Kehrli-Zopfi, préfète du canton de Berne
Roland Künzler, membre du Grand Conseil
Hans Hess, conseiller aux Etats
Hermann Weyeneth, conseiller national
Dr. Ingo Karl, Union professionnelle des Remontées Mécaniques Autrichiennes
Dr. Helmut Lamprecht, président de la Chambre du commerce du Tyrol
Hubert Bumann, président d'honneur de RMS
Peter Feuz, Riet Theus et Georges Derron, anciens présidents de RMS
Kurt Rufer, August Blunschi et Urs Dietrich, Office fédéral des transports (OFT).

Le président salue également les membres-amis ainsi que les représentants des médias.

Le Président donne la parole à Hans Beeri, directeur des Installations de Meiringen-Hasliberg SA.

2.1 Allocution de Hans Beeri

2.2 Remerciements

Au nom du Comité, le Président remercie Hans Beeri, membre du Comité et directeur des installations Meiringen-Hasliberg SA, ainsi que le secrétariat RMS pour l'organisation de l'assemblée générale. Il adresse des remerciements particuliers aux sponsors qui, par leurs contributions financières, contribuent au succès de l'assemblée générale.

Le Président indique que les membres ont reçu en temps opportun l'invitation à l'assemblée générale et l'ordre du jour. Etant donné l'absence de remarques et de modifications, le Président déclare l'ordre du jour «accepté» et ouvre ainsi officiellement l'assemblée.

2.3 Nomination des scrutateurs

Le Président propose les personnes suivantes en tant que scrutateurs:

Secteur 1: Maud Clivaz, Remontées Mécaniques Suisses
Secteur 2: Jean-Marc Flükiger, Remontées Mécaniques Suisses
Secteur 3: Silvia Tanner, Remontées Mécaniques Suisses
Secteur 4: Chris Schumacher, Remontées Mécaniques Suisses.

Aucune contre-proposition n'étant présentée, les scrutateurs proposés par le Président sont élus sans opposition.

Selon le contrôle des entrées, le nombre total des voix s'élève à 494. La majorité absolue est fixée à 248 voix.

2.4 Procès-verbal de l'assemblée générale 2003, tenue à Villars-sur-Ollon

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2003 a été envoyé aux membres le 11 décembre 2003. Aucune opposition n'a été présentée au cours du délai statutaire de trois semaines. Il est considéré comme accepté, au sens de l'article 16, chiffre 3, des statuts.

3. Exposé du président

L'exposé de Louis Moix, Président, est disponible à l'adresse Internet www.seilbahnen.org.

4. Orateur invité: Dr. Albert Röstli, ingénieur-agronome EPF (en remplacement de Madame Elisabeth Zölch-Balmer)

Madame Elisabeth Zölch-Balmer a dû s'excuser pour des raisons personnelles (décès d'un proche).

Albert Röstli présente les souhaits de bienvenue de Madame Elisabeth Zölch-Balmer (exposé disponible à l'adresse www.seilbahnen.org).

5. Comptes annuels 2003 et rapport de l'office de contrôle

Le Président exprime sa satisfaction au vu des résultats des comptes annuels 2003 qui bouclent mieux que prévu. Au lieu du déficit budgété de Fr. 49'800.-, les comptes présentent un gain de Fr. 5325.20 Cet excédent sera versé dans les réserves. Il émane principalement de recettes supplémentaires.

Les produits des contributions des membres ont augmenté de Fr. 20'000.— par rapport à l'année précédente. Les produits des ventes de cartes de circulation de l'association et des abonnements pour instructeurs de ski et de snowboard sont en légère régression, mais dépassent néanmoins de Fr. 50'000.— le montant prévu au budget.

En ce qui concerne les dépenses de l'association, les montants budgétés ont, d'une manière générale, été respectés. Quelques dépassements seront justifiés lors de la présentation des divers comptes.

Du point de vue financier, le domaine de la formation présente un résultat relativement mauvais. Grâce aux économies et à des produits supplémentaires réalisés dans d'autres secteurs, le résultat global de l'association est positif.

Pour la journée nationale de sports d'hiver, un montant de Fr. 100'000.— a été prélevé sur les réserves figurant au budget pour des «actions».

Aucun participant à l'assemblée ne souhaite prendre la parole.

Proposition: Le comité propose à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2003 et de donner décharge aux organes responsables.

Le Président signale que tous les points de l'ordre du jour font l'objet d'une consultation à main levée. En cas de questions ou d'opposition, il est prévu de recourir aux cartes de vote.

Décision: Les comptes annuels 2003 sont adoptés et décharge est donnée aux organes responsables (pas d'opposition ni abstention, nette majorité des suffrages à main levée).

6. Budget 2005 et fixation des contributions annuelles

6.1 Budget 2005

Le Président déclare que le budget 2005 prévoit un déficit de Fr. 89'000.—, les contributions des membres demeurant cependant inchangées. La raison de ce déficit réside dans les dépenses supplémentaires. Il peut être couvert par les réserves.

En adoptant en 2002 un nouveau concept en matière de communication, l'association s'est fixé des nouvelles priorités. Pour garantir à moyen terme l'avenir de toute la branche, la promotion de la relève est d'une importance capitale. C'est pourquoi un nouveau poste a été créé à Remontées Mécaniques Suisses. Le secteur de l'information et des projets ciblés dans le domaine du marketing seront encore mieux dotés. Les membres de Remontées Mécaniques Suisses et toute la branche peuvent ainsi profiter directement ou indirectement de ces activités. Le secteur Media Relations a fait l'objet d'un renforcement substantiel.

En plus des coûts du poste « Actions et études », des frais supplémentaires de personnel à hauteur de 105'000.– FRS (sont inclus les coûts communs) viennent s'ajouter dans le domaine du marketing. Les coûts de personnel, frais généraux compris, afférents à l'ensemble du domaine de la formation, s'élèvent pour l'association à Fr. 225'000.— environ.

Les résultats des quatre derniers exercices comptables (2000 à 2003) ont heureusement été bons et même très bons. En revanche, le présent budget fait ressortir un déficit de Fr. 89'000.— nonobstant le prélèvement de Fr. 140'000.— sur les réserves. Selon le plan financier 2005, il fallait s'attendre à un budget 2005 presque équilibré. Grâce aux réserves et aux provisions constituées, les mesures de marketing et les activités prévues pourront néanmoins être financées.

6.2 Fixation des contributions annuelles 2005 et des taxes sur les cartes de circulation

Les contributions des membres demeurent inchangées: parts fixes Fr. 300.-- ; parts variables 1,2 o/oo, resp. 0,6 o/oo sur les produits de transport dépassant 2 millions de francs ; droits d'entrée Fr. 300.-- .

Les taxes sur les cartes de circulation RMS ne sont pas modifiées: Fr. 120.— pour les cartes de circulation permanentes, Fr. 12.— pour les cartes pour le personnel de 3 jours. Tous ces prix s'entendent sans TVA.

Personne ne demande la parole.

Proposition: Le comité propose à l'assemblée générale d'approuver le budget pour l'année 2005 ainsi que le niveau des contributions et des prix.

Décision: Le budget 2005 et le niveau des contributions et des prix sont approuvés (sans opposition ni abstention, nette majorité des suffrages à main levée).

7. Fonds pour la formation professionnelle – Modification du règlement des contributions

7.1 Présentation par Monsieur Fulvio Sartori

L'article 3 des statuts de Remontées Mécaniques Suisses (RMS) a la teneur suivante: «L'association atteint notamment son but par les activités suivantes: c. promouvoir la formation de base et la formation continue professionnelles des collaborateurs à tous les niveaux (...)». Par ailleurs, l'article 60, 1^{er} alinéa, de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, du 13 décembre 2002, est libellé comme suit: «Les organisations du monde du travail actives dans le domaine de la formation, de la formation continue à des fins professionnelles et de la tenue d'examens peuvent créer et alimenter leurs propres fonds pour encourager la formation professionnelle».

RMS est l'une des organisations du monde du travail qui œuvre dans le domaine de la formation professionnelle. RMS est consciente qu'une formation dans le secteur des remontées mécaniques est exigeante. Elle implique des connaissances exactes dans diverses disciplines (technique, tourisme, marketing) C'est la raison pour laquelle les entreprises de remontées mécaniques doivent disposer de collaborateurs bien formés. Il s'agit d'une *conditio sine qua non* pour qu'elles demeurent concurrentielles et qu'elles soient à même de faire face aux défis du futur. Par conséquent, RMS est persuadée que l'offre des possibilités de formation doit encore être élargie et améliorée.

Pour cette raison, RMS souhaiterait tirer parti de la possibilité ouverte par l'article 60, 1^{er} alinéa, de la loi sur la formation professionnelle et créer un fonds afin de promouvoir cette dernière encore mieux. Ce fonds serait alimenté par une contribution annuelle des membres. Son montant serait fixé à CHF 24.— par collaborateur occupé à l'année et à CHF 12.— par

collaborateur saisonnier. La participation au fonds devrait être inscrite et réglée dans le règlement des contributions. C'est en ce sens que ce règlement doit être modifié. Selon l'article 13 des statuts, l'assemblée générale a le droit d'approuver le règlement des contributions. Fulvio Sartori propose à l'assemblée générale les modifications suivantes (indiquées en italique):

7.2 Modification du règlement des contributions

Art. 3 Participation au fonds en faveur de la formation professionnelle

Les membres ordinaires de RMS s'acquittent d'un montant annuel de 24.- CHF par collaborateur à l'année et de 12.- CHF par collaborateur saisonnier au sein de l'entreprise. Ce montant est destiné à alimenter un fonds en faveur de la formation professionnelle.

Art. 4 Paiement

41 Les cotisations doivent être payées à l'association au début de l'année sur la base d'une récapitulation tenant compte de toutes les entreprises, dressée par le Secrétariat.

42 La participation au fonds en faveur de la formation professionnelle doit être acquittée au début de l'année sur la base du nombre d'employés effectifs à temps plein de l'année précédente.

43 En ce qui concerne les entreprises admises à l'association au cours de l'année, la cotisation et la participation au fonds en faveur de la formation professionnelle sont encaissées sur la base d'une facture séparée

Art. 5 Entrée en vigueur

51 Le présent règlement a été approuvé par l'assemblée générale du 16 septembre 2004.

Il entre en vigueur le 1er janvier 2005..

La parole n'est pas demandée.

Proposition: Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver la modification du règlement des contributions.

Décision: A main levée, la modification du règlement des contributions est approuvée à large majorité (4 voix contraires).

8. Saisie de données à des fins statistiques. Modification des statuts

8.1 Situation actuelle et objectif :

Le Président fait remarquer que la saisie de données à des fins statistiques est, à l'heure actuelle, très fragmentaire. L'OFT, l'OFS, les cantons, RMS et d'autres institutions saisissent auprès des entreprises de remontées mécaniques des données en partie identiques. Il en résulte pour tous les intéressés une charge de travail qui pourrait être aisément évitée.

RMS souhaiterait donc centraliser largement la saisie de données afin de décharger les membres de ce travail.

L'OFT et l'OFS disposent de banques de données très complètes, utilisables à des fins statistiques. RMS aimerait pouvoir disposer de ces données pour dresser ses propres statistiques. Par lettre, l'OFT a déjà fait part de son disponibilité et de son accord définitif au transfert des données à RMS. Il demande toutefois qu'une telle procédure soit fixée dans les statuts.

C'est la raison pour laquelle les statuts doivent être complétés par une disposition relative à la récolte de données et à leur traitement par RMS.

8.2 Proposition de modification des statuts:

Statuts RMS du 1^{er} janvier 2000

Art. 3: Activités, y ajouter une nouvelle lettre après h)

L'association atteint notamment son but (nouveau)

- i) par la saisie et le traitement de données dans le but d'élaborer et de publier des statistiques en matière d'économie et de politique des remontées mécaniques. Dans le but de rationaliser les procédures, la saisie peut être déléguée à des tiers par RMS au sens de l'article 14 de la LPD (par exemple à l'Office fédéral des transports ou à l'Office fédéral de la statistique).

Le grand public ne peut avoir accès aux données individuelles des entreprises qu'avec leur consentement explicite.

Les données internes des entreprises ne seront rendues publiques qu'avec l'accord express des membres.

La parole n'est pas demandée.

Proposition: Le comité propose l'adoption de cette modification des statuts.

Décision: La modification des statuts est approuvée par l'assemblée générale sans oppositions.

9. Orateur invité : Monsieur Remo Mordasini, Secrétariat à l'économie (seco)

Exposé de Monsieur Remo Mordasini

(Cet exposé est disponible sous www.seilbahnen.org)

10. Rapports des commissions

Le Président remercie Monsieur Mordasini et donne la parole aux présidents des commissions, Messieurs Hans-Kaspar Stiffler et Ueli Frutiger.

10.1 Commission des questions juridiques relatives aux descentes pour sports de neige

Exposé de Monsieur Hans-Kaspar Stiffler

(Cet exposé est disponible sous www.seilbahnen.org)

10.2 Commission pour l'homologation du service des pistes et de sauvetage

Exposé de Monsieur Ueli Frutiger

(Cet exposé est disponible sous www.seilbahnen.org)

11. Elections au sein du comité: Nouveaux président et vice-président; remplacement de L. Moix / renouvellement du mandat de F. Pellegrini

Au nom du Comité, le Président propose à l'assemblée générale de procéder aux élections suivantes:

Nouveau président (période administrative 2005 à 2007)

Le Comité propose l'élection de Hans Höhener, téléphérique Schwägalp-Säntis, en remplacement de Louis Moix, Président sortant.

Hans Höhener est membre du Comité depuis dix années déjà. Selon les statuts, il peut en faire partie encore durant deux ans. Le Comité propose de prolonger la période administrative de Hans Höhener d'une année afin qu'il puisse exercer le mandat de président durant la période administrative de trois ans.

Proposition: Le Comité propose à l'assemblée générale d'élire Hans Höhener en tant que nouveau président.

Le Comité propose de prolonger d'une année la période administrative de Hans Höhener (2005 à 2007).

Nouveau vice-président (période administrative 2005 à 2007)

Le Comité propose l'élection de Gaudenz Beeli, Chemins de fer de montagne des Grisons, en remplacement de Hans Höhener.

Proposition: Le Comité propose l'élection de Gaudenz Beeli en tant que nouveau vice-président.

Remplacement de Louis Moix au sein du Comité (période administrative 2005 à 2007)

Le Comité propose l'élection en tant que membre du Comité de Christen Baumann, CEO des Chemins de fer de Zermatt, en remplacement de Louis Moix, membre sortant.

Proposition: Le Comité propose l'élection de Christen Baumann en tant que nouveau membre du Comité.

Renouvellement du mandat de Felice Pellegrini pour une nouvelle période administrative (2005 à 2007)

Le Comité propose le renouvellement du mandat de Felice Pellegrini, funiculaire Lugano-Paradiso – Monte San Salvatore, en tant que membre du Comité.

Proposition: Le Comité propose le renouvellement du mandat de Felice Pellegrini.

La parole n'est pas demandée.

Décision: Toutes les propositions présentées en vue d'élections sont approuvées par l'assemblée générale, sans opposition.

La proposition visant à prolonger d'une année la période administrative de Hans Höhener est approuvée.

12. Adieux au Président sortant

Le nouveau Président décerne des éloges au Président sortant, dont il vante les nombreux mérites, et le remercie de son grand engagement en faveur des Remontées Mécaniques Suisses.

13. Election de l'organe de révision 2005

Le commentaire a été envoyé le 2 septembre 2004. Selon les statuts, l'assemblée générale élit une société fiduciaire reconnue en tant qu'organe de révision pour la durée de l'exercice commercial.

Proposition: Le Comité propose à l'assemblée générale de désigner en tant qu'organe de révision pour l'année 2004 la maison Ernst & Young SA, société agréée d'expertise comptable et financière, Berne.

La parole n'est pas demandée.

Décision: Le mandat de l'office de révision pour l'année 2004 est confié à la maison Ernst & Young, société agréée d'expertise comptable économique et financière, Berne (nette majorité des suffrages à main levée, pas d'opposition ni d'abstention).

14. Lieu de session de l'assemblée générale ordinaire 2005

L'assemblée générale 2005 sera organisée en collaboration avec les associations faîtières allemande et autrichienne. Elle se tiendra à Friedrichshafen (Allemagne).

La date de l'assemblée est fixée aux 27 (assemblée générale RMS de 10h00 à 12h00) et 28 octobre 2005.

Personne ne demande la parole.

Décision: L'assemblée générale prend connaissance des dates.

15. Exposé du directeur de l'association

Peter Vollmer a présenté librement son exposé. Celui-ci a été enregistré et est conservé au secrétariat de RMS.

16. Divers

Le Président informe que les innovations dans le domaine des remontées mécaniques seront récompensées à l'avenir par le Swiss Mountain Award. La première remise de cette distinction aura lieu lors de l'assemblée générale 2005. RMS publiera ce nouveau concours en janvier 2005. Les inscriptions seront acceptées jusqu'à fin juin 2005. D'autres informations concernant le Swiss Mountain Award seront fournies dès le début de 2005.

Le Président informe de la suite du programme.

Il clôt l'assemblée à 17h15.

Berne, le 13 octobre 2004